

L'Echo

19:03 - 26 avril 2011 par *Hugo Leblud*

Intense bras de fer entre Cimescaut et CBR à Antoing

Un premier jugement du Tribunal de Commerce de Tournai est attendu tout prochainement. Il conditionnera, dès 2012, l'avenir des approvisionnements en matières premières de Cimescaut par les Carrières d'Antoing, contrôlées aujourd'hui à 100% par le cimentier CBR.

Tout le monde retient son souffle dans le bassin Carrier du Tournaisis. Saisi sur le fonds du grave conflit qui oppose depuis près de deux ans le cimentier CBR au fabricant de granulats Cimescaut (famille Bertrand et associés), le tribunal de Commerce de Tournai rendra en effet prochainement son jugement mis en délibéré depuis la mi-mars dernier.

Petit rappel des faits. A l'été 2009, " sans aucune concertation ni même un avertissement préalable " s'indigne encore la direction de Cimescaut, CBR, qui détient 34% de Cimescaut, jugeait les conditions réunies pour mettre sur la table 5,33 millions EUR et contrôler ainsi, à 100%, la filiale Carrières d'Antoing.

Ce gisement du Tournaisis alimente Cimescaut en matières premières, le renouvellement du contrat d'approvisionnement devant justement se renégocier en 2012! C'est dire si, de part et d'autre, le jugement est très attendu, dès lors qu'il conditionne l'avenir industriel de Cimescaut. C'est donc un véritable bras de fer de CBR contre la famille Bertrand and Co qui se joue, ces derniers contrôlant très majoritairement Cimescaut.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de ce mardi, le représentant de CBR a tenté, comme l'an dernier, de faire élire un administrateur du cimentier au sein du conseil de Cimescaut. Proposition une nouvelle fois repoussée au vote tandis que tous les autres points étaient adoptés à l'unanimité.

Dividende toujours en hausse

Si depuis 2008, l'ensemble des grands indicateurs chiffrés de Cimescaut sont résolument à la baisse –et rien n'indique qu'il en sera autrement encore en 2011 !-, le président Olivier Bertrand a quand même fait voter un dividende brut en hausse à 14,70 EUR (11,025 EUR net), payable contre remise du coupon n°50 à partir du 6 mai prochain dans les agences de BNP Paribas Fortis.

Vingt-quatre actionnaires étaient présents ou représentés ce mardi midi à la Rue du Concou, leurs titres déposés représentant un peu plus de 90% du capital.

Copyright © L'Echo